

FÉDÉRATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

Place Albert 1er, 13, B 6530 Thuin (Belgique), tél : +32.71.59.12.38, <http://www.fci.be>

Directives pour l'organisation des concours internationaux de Dog Dancing de la FCI



OCTROI DE LA COMPÉTITION

Pour pouvoir organiser une compétition sous l'égide de la FCI, le club doit en recevoir l'autorisation de l'OCN de la FCI à laquelle il est affilié.

Les compétitions internationales de la FCI doivent être approuvées par cette dernière.

Les frais relatifs aux juges seront totalement couverts par l'organisateur, selon les dispositions générales de la FCI. ***Ceci inclut toutes les dépenses engagées pendant toute la durée de la mission du juge (voyage, hébergement, repas). Ceci est également d'application dans le cas où le voyage s'effectue en dehors des dates de la compétition.***

INVITATIONS

L'invitation aux compétitions de la FCI doivent contenir les informations suivantes :

- Lieu et date de la compétition.
- Détails relatifs à l'inscription, y-compris la date de clôture.
- Nom et nationalité des juges.
- Classes officielles et non-officielles dans lesquelles les participants peuvent s'inscrire.
- Dimensions du ring et emplacement des juges.
- Comment et quand fournir l'accompagnement musical, et dans quel format.
- Si le pays organisateur dispose de règles et règlements supplémentaires auxquels les participants doivent se soumettre.
- Informations de contact en cas de questions complémentaires.
- Description du type de revêtement de sol, afin que les présentateurs puissent y adapter leurs chorégraphies.

INFORMATIONS PRÉ-COMPÉTITION À L'ADRESSE DES PRÉSENTATEURS

Les informations suivantes doivent être mises à la disposition des présentateurs au plus tard 2 semaines avant la compétition :

- Ordre de passage.
- Horaire (aussi précis que possible), y-compris le temps pour la vérification de l'accompagnement musical et de la classe, et pour la présentation.
- Nom du Commissaire de ring en chef.
- Nom et informations de contact du vétérinaire qui sera disponible pendant la compétition.
- Dispositions relatives aux femelles en chaleur pendant la compétition.

- Numéro de téléphone d'urgence pendant la compétition.
- Revêtement de sol.

ÉQUIPEMENT TECHNIQUE

Exigences :

- Les organisateurs doivent au moins pouvoir diffuser l'accompagnement musical des participants sur un appareil portatif USB, à partir de fichiers mp3.
- Un système informatique ou une calculatrice pour les marqueurs.
- Un lecteur de musique de qualité suffisante.

ASSISTANTS

Les organisateurs doivent disposer des assistants suivants pendant les performances. Certaines de ces tâches peuvent être combinées, pour autant cela n'affecte pas la qualité :

- Commissaire de ring en chef - responsable de toutes les exigences relatives à l'organisation et de garantir que la compétition se déroule selon le règlement de la FCI.
- DJ – responsable de vérifier l'accompagnement musical, de le lancer et de l'arrêter pendant la compétition.
- Commissaires de ring – responsables de l'envoi sur le ring des chiens et des présentateurs, et de leur sortie, ainsi que de guider les participants vers l'endroit où ils doivent se trouver dans l'enceinte de la compétition.
- Juges – selon le règlement de la FCI.
- Vétérinaire - il ne doit pas être présent toute la journée sur les lieux de la compétition, mais les organisateurs sont tenus de disposer des informations de contact d'un vétérinaire qui se rendrait disponible pour intervenir pendant la compétition.
- Marqueur – en charge des grilles de cotation et des résultats. Il doit y en avoir au moins deux pour les championnats **de la FCI**.
- Un présentateur sur le ring - annonce le concurrent suivant et tient les spectateurs informés de la marche des événements. L'organisateur doit fournir un matériel suffisant pour permettre au présentateur d'être entendu clairement, à niveau sonore suffisant.

Les organisateurs peuvent en outre disposer des assistants suivants :

- Webmaster – pour publier en ligne les informations relatives à l'événement.
- Secrétariat pour les juges – pour garantir que les grilles de cotation parviennent bien des juges aux marqueurs.

- Interprètes – si nécessaire, afin de permettre la communication avec le(s) juge(s).
- Chronomètre - pour aider les juges à suivre le programme.

ASSURANCE

Les organisateurs doivent se prémunir contre d'éventuels dommages en souscrivant une police d'assurance, ou autre. Une assurance doit couvrir les juges et les officiels présents lors de la compétition, et une assurance responsabilité civile couvrir les dommages corporels ou matériels relatifs au public, aux officiels et autres.

Le présentateur doit disposer d'une police d'assurance valide couvrant les risques sportifs. Le présentateur/le propriétaire du chien est responsable de tout dommage causé par lui ou le chien.

OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS

L'organisateur doit s'assurer que ce qui suit est disponible le jour de la compétition :

- Un ring dont le revêtement de sol est régulier et anti-dérapant, et sur lequel des marques bien visibles signalent où le ring commence et finit.
- Un pré-ring, à côté du ring, de préférence avec le même revêtement de sol, afin que le chien se prépare aux conditions qu'il rencontrera sur le ring de la compétition.
- Des chaises et des tables pour les juges et les assistants.
- Un endroit réservé aux femelles en chaleur, où elles peuvent être en sécurité jusqu'à leur entrée en compétition.
- Un "white dog", c'est-à-dire un chien qui effectue une prestation, mais qui ne participe pas à la compétition, utilisé comme premier chien réalisant une chorégraphie sur le ring.
- Un endroit suffisamment calme où les chiens et présentateurs puissent se tenir lorsqu'ils ne sont pas sur le ring. Il doit offrir un accès à de l'eau et aux commodités. De préférence, un endroit qui offre au présentateur une vue à la fois sur le ring et sur son chien.
- Nourriture et boissons pour les juges et les assistants.
- Les organisateurs prennent en charge les dépenses relatives aux juges, selon les dispositions générales de la FCI.
- Les organisateurs sont responsables de la planification et de la gestion de leur budget.
- Les organisateurs respecteront la législation nationale relative à la diffusion de musique lors d'événements publics.
- L'organisateur doit s'assurer qu'il soit possible pour les chiens d'entrer et de sortir du ring sans se croiser.

- Les organisateurs doivent prévoir suffisamment de temps pour que chaque équipe puisse réaliser sa chorégraphie et être évaluée. Au niveau Championnat, cela équivaut à un minimum de 7 minutes par chorégraphie programmée.
- Les organisateurs doivent également prévoir un endroit où se changer.

À NOTER LORSQU'ON ORGANISE UN CHAMPIONNAT DE LA FCI

- Les dates du Championnat international **de la FCI** doivent être publiées dès que la compétition a été autorisée par la FCI, de préférence au moins un an avant l'événement.
- Les invitations à une compétition **de la FCI** de niveau Championnat doivent être envoyées au moins six mois avant l'événement.
- Les juges officiant dans le cadre d'un Championnat international **de la FCI** doivent être invités de préférence au moins un an avant l'événement.
- En cas d'annulation d'un juge pour raisons médicales ou autres de force majeure, les organisateurs doivent annoncer son remplacement sans tarder.
- Les informations relatives au Championnat **de la FCI** doivent être facilement accessibles en ligne pour tout un chacun. L'utilisation de réseaux sociaux avec accès réservé est utile également mais insuffisante en tant que canal d'information unique. L'information en ligne doit être disponible au moins six mois avant la compétition.
- ***Les femelles ne sont pas autorisées à participer à compter de la date de l'accouplement jusqu'à ce que les chiots aient 8 semaines.***
- ***Pour qu'un chien puisse participer, il doit être inscrit dans le livre des origines d'un Membre, d'un Partenaire sous Contrat ou d'un Partenaire de Coopération de la FCI.***
- Il faut organiser des cérémonies d'ouverture et de clôture de l'événement.
- Les résultats doivent être publiés en ligne endéans les deux semaines suivant la compétition, en plus de leur annonce lors de la compétition.

Ces Directives ont été approuvées par le Comité Général de la FCI à Budapest, en mai 2018. Elles sont entrées en vigueur à leur publication.

Les modifications, en gras et italique, ont été approuvées par le Comité Général de la FCI les 3 et 4 septembre 2020 (réunion en ligne). Elles sont entrées en vigueur à leur publication.

Les modifications en gras et en bleu ont été approuvées par le Comité Général de la FCI pendant sa réunion en ligne du 4 septembre 2020.